

Confidentialité : une voix, un souffle, un pas...

MARC MOSSE | LE 21/04/2015 À 06:30



Marc Mossé, directeur des Affaires Juridiques et Publiques de Microsoft France et vice-président de l'AFJE.

1 / 1

Abonnez-vous
1€* recevez
un cadeau !

Dans la nuit du 13 au 14 avril dernier, dans le cadre de l'examen du projet de loi Macron par les sénateurs, c'est d'une voix, d'un souffle, d'un pas, que l'amendement du sénateur Olivier Cadic portant reconnaissance de la confidentialité des avis des juristes d'entreprise n'est pas adopté.

CET ARTICLE VOUS EST PROPOSÉ PAR **LA LETTRE DES JURISTES D'AFFAIRES**

Sénat, nuit du 13 au 14 avril. Le suspense est à son comble. Les mains se lèvent mais impossible de les départager. Le président de séance fait revoter par assis, debout. Et c'est d'une voix, d'un souffle, d'un pas, que l'amendement intelligent et raisonnable du sénateur Olivier Cadic portant reconnaissance de la confidentialité des avis des juristes d'entreprise, n'est pas adopté. Une voix, un souffle, un pas. Au point que les conservatismes coalisés ont dû sentir le vent du boulet. Ils croyaient le palais des Médicis le lieu rêvé pour les mauvais coups. Or, les sénateurs se sont montrés plus libres que les députés vis-à-vis des pressions. Qualité des échanges, équilibre et transparence des auditions, le débat a pu avoir lieu au Sénat et la raison a marqué des points ; comme jamais sur ce sujet. Une voix, un souffle, un pas.

Il faut dire que des faits forts sont intervenus. D'abord, plus de 150 dirigeants d'entreprises (PME, ETI, CAC 40, filiales françaises de grands groupes internationaux, associations professionnelles des secteurs innovants) ont signé un appel public pour la reconnaissance de la protection des actes des juristes d'entreprise via la confidentialité. Cette mobilisation inédite en faveur de la sécurité juridique a confirmé que l'enjeu est bien celui du succès de nos entreprises. Elle va se poursuivre. Ensuite, les associations de juristes ont dit mano en la mano que le mépris de certains avocats à l'encontre de leurs clients n'était pas acceptable, et ne pourrait qu'avoir des conséquences concrètes négatives... Une nouvelle carte du tendre s'est ainsi dessinée : l'intérêt général gagnant du terrain sur les

DIRECTIONS JURIDIQUES



Comment Thales capitalise sur son expertise



Le droit, arme stratégique de 24 milliards d'euros



La concurrence déboussolée

RENAULT
La vie, avec passion

Découvrez le parcours de Kevin Spacey avec Nouveau Renault ESPACE >

NOS PARTENAIRES

LUX
RESIDENCE.COM

Bureaux
Locaux.com

ARTICLES LES PLUS LUS

1. Numérique : les 5 dénis des entreprises traditionnelles
2. Google passe en « mobile friendly », un vrai bouleversement ?
3. Comment les PDG jonglent avec le temps
4. Carl Lhomond sacré meilleur étudiant juriste d'affaires

corporatismes. Certes, le gouvernement s'est montré hésitant. Courageux sur ce dossier depuis le début, Emmanuel Macron continue de croire à l'avocat en entreprise et n'a pas saisi l'opportunité d'une protection immédiate des opérateurs économiques. Le ministre espère l'évolution du CNB sur ce dossier. L'Arlésienne is back disent les pessimistes. Pour les optimistes, dont je suis, la mobilisation sans précédent des entreprises et l'organisation renforcée des juristes d'entreprise va permettre de rééquilibrer la relation, y compris économique, avec les avocats.

Difficile, à l'instant d'écrire ces lignes, de dire la prochaine étape. Deux choses sont cependant certaines. D'une part, il serait inacceptable que la Chancellerie travaille en secret avec le CNB sur le sujet en ignorant les 16.000 juristes d'entreprise. Les couloirs bruissent du veto que certains auraient émis auprès de la garde des Sceaux afin d'exclure les associations représentatives de juristes d'une authentique concertation préalable démocratique et collaborative. Rappelons qu'il n'est pas de mariage pour tous si le consentement est vicié. Après la démarche ouverte d'Emmanuel Macron, impossible de revenir à la politique du secret et des petits arrangements... D'autre part, il existe des principes incontournables pour bâtir un statut viable et notamment : le strict respect de l'égalité entre les juristes au sein de nos entreprises ; le recours à des critères objectifs reflétant la réalité du fonctionnement des entreprises s'agissant, en particulier, du niveau de diplôme et d'expérience requis ; la pleine protection de la confidentialité dont la régulation donnera aux juristes d'entreprise toute leur place. C'est le sens de l'histoire, celle de

Ensemble, traquons les trackers.

Suivez

~~do not track~~

► Voir les épisodes

DIRECTION GÉNÉRALE | DRH | DAF | DIRECTION JURIDIQUE | DIRECTION MARKETING | DIRECTION NUMÉRIQUE | ENTREPRENEURS

Après cette nuit du 13 au 14 avril au Sénat, l'intérêt général peut reprendre le devant de la scène. Il serait temps pour le rayonnement du droit français.

Marc Mossé, directeur des Affaires Juridiques et Publiques de Microsoft France et vice-président de l'AFJE. ●